

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de l'Yonne

Nombre de membres

En exercice : 15

Présents : 14

Votants : 14

Date de convocation :

23 mars 2023

Date d'affichage :

23 mars 2023

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VILFARGEAU**

Séance du 04 avril 2023

L'An deux mille vingt-trois, le quatre avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Pascal BARBERET, Maire.

Présents : Pascal BARBERET, Christine SIGONNEAU, Dominique MOREL, Élisabeth NOYEMIAN, Jean-Louis MANGIN, Serge SAUVAGERE, Gérard NIMSGERN, Jean-Pierre SINDONINO, Séverine TROMPARENT (arrivée à 20h15), Céline PORTOLES (arrivée à 19h45), Céline PARIS, Florence CAPITAIN, Romain BELIGAT, Justin SAFFROY

Absents excusés : Clémence HARNIST,

Secrétaire de séance : Florence CAPITAIN

DETERMINATION DES SUBVENTIONS VERSEES AUX ASSOCIATIONS- *Délibération n° 2023-28*

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations (art 9.1 & 10)

Considérant les crédits prévus au budget primitif 2023

Considérant les demandes de subventions reçues

Après avoir délibéré, le conseil décide d'attribuer les subventions suivantes :

- ADMR : 1000.00 € (unanimité)
- Soleil d'Automne : 300.00 € (unanimité)
- Comité de Jumelage : 1000.00 € (unanimité)
- Société de Pêche du Val de Baulche : 100.00 € (3 contre – 5 pour – 6 abstentions)

L'ASCV et l'association Villefargeau-cyclo n'ont pas demandé de subventions.

Les autres demandes présentées ont été rejetées à l'unanimité par le conseil.

Fait et décidé le jour, mois et an que dessus.

Ont signé tous les membres présents.

Le Maire,



Pascal BARBERET